

En 2023, les entreprises ont réalisé 40,6 Md€ de dépenses intérieures de recherche et de développement expérimental (DIRDE) en France. Avec 22,1 Md€, les grandes entreprises (GE) sont à l'origine de 54 % de la DIRDE. Leurs dépenses se concentrent essentiellement dans les branches industrielles. En revanche, les petites et moyennes entreprises (PME) concentrent une part importante de leurs dépenses intérieures de R&D dans les branches de services. Enfin l'activité de R&D est plus développée dans les entreprises exportatrices.

L'activité de R&D selon les catégories d'entreprises en 2023

Résultats détaillés pour 2023

En 2023, en France, les dépenses intérieures de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE) sont de 40,6 Md€ (*tableau 1*). Les grandes entreprises (GE) (*encadré*) représentent seulement 1 % des entreprises réalisant de la R&D en interne en France, mais concentrent 54 % de la DIRDE et 42 % des effectifs totaux dédiés à la R&D.

Une GE exécutant des travaux de R&D en interne emploie en moyenne 596 personnels de R&D en équivalent temps plein (ETP)

en 2023 pour mener ces activités, dont 449 ETP pour la seule catégorie des chercheurs, pour un montant moyen de DIRDE de 100 637 milliers d'euros (k€).

Les ETI, quant à elles, représentent 12 % des entreprises exécutant des travaux internes de R&D mais 25 % de la DIRDE et 26 % des chercheurs. Une ETI exécutant des travaux de R&D en interne emploie en moyenne 45 ETP en 2023 pour mener ces activités, dont 30 ETP chercheurs, pour un montant moyen de DIRDE de 5 332 milliers d'euros (k€).

TABLEAU 1 - Dépenses et effectifs de R&D des entreprises selon leur catégorie en 2023

		Micro-entreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC	Ensemble PME	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Total entreprises
Entreprises réalisant des activités internes de R&D	(en %)	40,1	47,0	87,0	11,6	1,3	100
Dépenses intérieures (DIRDE)	(en M€)	1 325	6 971	8 296	10 265	22 069	40 630
	(en %)	3,3	17,2	20,4	25,3	54,3	100,0
	moyenne (en k€)	200	897	576	5 332	100 637	2 455
Intensité de R&D (1)	(en %)	--	--	11,1	2,0	1,2	1,7
Dépenses extérieures (DERDE)	(en M€)	238	1 462	1 700	1 635	10 138	13 473
	(en %)	1,8	10,8	12,6	12,1	75,2	100
Effectif de R&D	(en milliers d'ETP (2))	17	77	94	87	131	312
	(moyen par entreprise)	2,5	9,9	6,5	45,3	596,3	18,8
	(en %)	5,3	24,8	30,1	28,0	42,0	100
Effectif de chercheurs	(en milliers d'ETP (2))	13	53	66	58	98	222
	(moyen par entreprise)	2,0	6,8	4,6	30,0	448,7	13,4
	(en %)	6,0	23,8	29,8	26,0	44,2	100
Part des chercheurs dans l'effectif de R&D (en %)		80,5	68,5	70,6	66,3	75,3	71,4

1. Ratio dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE)/chiffre d'affaires.

2. Équivalent temps plein consacré à la R&D.

Note : en raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023.

Sources : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023) et Insee (Sirus).

Les PME de recherche beaucoup plus intensives en R&D que les autres entreprises

En 2023, avec 8,3 Md€, les PME (y compris microentreprises) sont à l'origine de 20 % de la DIRDE totale, alors qu'elles représentent 87 % des entreprises réalisant de la R&D en interne. Elles emploient 30 % des personnels de R&D présents en entreprise et 30 % sur la seule catégorie des chercheurs de R&D en équivalent temps plein (ETP). Une PME exécutant des travaux de R&D en interne emploie en moyenne 6,5 ETP pour mener ses activités, dont 4,6 ETP chercheurs, pour un montant moyen de DIRDE de 576 milliers d'euros (k€). Toutefois, le niveau moyen des dépenses de R&D des PME hors microentreprises est de 897 milliers d'euros alors qu'il est de 200 milliers d'euros pour les microentreprises.

L'intensité de recherche des PME est nettement supérieure à celle des autres catégories d'entreprise en 2023. En effet, les PME consacrent en moyenne 11,1 % de leur chiffre d'affaires à des activités internes de R&D, contre 2,0 % pour les ETI et 1,2 % pour les GE. Cette intensité plus forte est due notamment à la présence au sein des PME d'entreprises nouvellement créées, à faible effectif, en particulier parmi les microentreprises.

Les dépenses extérieures de recherche et développement expérimental (DERD) des entreprises sont de 13,5 Md€ en 2023. Elles correspondent aux sous-traitances

et collaborations de travaux de R&D. Elles sont principalement portées par les grandes entreprises, qui en réalisent 75 %, alors que les PME en réalisent 13 % et les ETI 12 %.

Une activité de R&D plus développée chez les entreprises exportatrices

En 2023, 57 % des entreprises ayant une activité interne de R&D sont exportatrices (*tableau 2*). Elles ont une activité de R&D plus développée que les entreprises non exportatrices. En effet, elles ont en moyenne un niveau de DIRDE nettement supérieur (4,0 M€ contre 0,5 M€) et un effectif dédié à la R&D nettement plus élevé (29,1 ETP contre 5,2 ETP). Cette présence à l'export se manifeste également par des niveaux plus importants de DERDE à destination de l'étranger et de ressources en provenance de l'étranger pour mener à bien leurs activités de R&D (en interne ou en externe). Ces résultats n'indiquent pas nécessairement une relation de causalité – dans un sens ou dans l'autre – entre une présence à l'international par l'exportation et l'existence d'un potentiel de R&D plus ou moins fort.

Les PME de recherche exportatrices ont un chiffre d'affaires moyen quatre fois supérieur à celui des non-exportatrices et des dépenses internes de R&D multipliées par deux. Ainsi, leur intensité de recherche est en moyenne nettement moins importante : elles consacrent en moyenne 9,0 % de leur chiffre d'affaires à des activités internes de R&D, contre 20,1 % pour les PME

non-exportatrices. Cette différence s'explique en partie par la structure des PME non-exportatrices, qui comptent une proportion plus élevée de microentreprises, notamment nouvellement créées, avec un poids important des activités de recherche. L'intensité de recherche des PME exportatrices est néanmoins nettement supérieure à celle des ETI (2,0 %) et des grandes entreprises (1,2 %), qu'elles soient exportatrices ou non.

Des filiales de groupes étrangers très actives en R&D

En 2023, 10 % des entreprises qui réalisent des travaux de R&D en interne en France sont des filiales de groupe de nationalité étrangère (*tableau 3*). Avec 10,2 Md€ de dépenses intérieures de R&D, elles concentrent une part plus importante de la DIRDE (25 %). Cette situation se retrouve dans les PME, où 6 % des PME de recherche sont des filiales françaises de groupes étrangers mais réalisent 13 % de la DIRDE des PME. En revanche, 23 % des grandes entreprises (GE) sont des filiales de groupe étranger et réalisent 21 % de la DIRDE des GE.

Pour l'ensemble des entreprises de R&D, l'intensité de recherche est plus élevée dans les filiales de groupes étrangers (2,1 %) que dans les entreprises françaises (1,6 %). Mais cette situation ne se retrouve pas pour toutes les catégories d'entreprises. En effet, les PME françaises consacrent une part plus importante de leur

TABLEAU 2 - Dépenses et effectifs de R&D des PME réalisant des activités internes de R&D selon leur statut à l'exportation en 2023

		Microentreprises (MIC)		Petites et moyennes entreprises (PME) hors MIC		Ensemble PME		Total entreprises	
		Non-exportatrice	Exportatrice	Non-exportatrice	Exportatrice	Non-exportatrice	Exportatrice	Non-exportatrice	Exportatrice
Entreprises réalisant des activités internes de R&D	(en % au sein de chaque catégorie)	68,8	31,2	30,1	69,9	47,9	52,1	42,9	57,1
Chiffre d'affaires	(moyenne, en k€)	--	--	--	--	2 000	8 135	53 894	209 126
DIRDE	(moyenne, en k€)	199	200	800	938	403	735	453	3 958
	(en %)	68,7	31,3	26,8	73,2	33,5	66,5	7,9	92,1
Intensité de R&D (1)	(en %)	--	--	--	--	20,1	9,0	0,8	1,9
DERDE	(moyenne, en k€)	45	17	330	127	141	97	144	1 318
Dépenses vers l'étranger	(moyenne, en k€)	20	6	155	60	65	45	66	552
Ressources provenant de l'étranger	(moyenne, en k€)	13	16	88	60	38	48	37	390
Effectif de R&D	(moyenne, en ETP (2))	2,6	2,3	8,9	10,4	4,7	8,2	5,2	29,1

1. Ratio dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE)/chiffre d'affaires.

2. Équivalent temps plein consacré à la R&D.

Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023.

Sources : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023) et Insee.

TABLEAU 3 - Dépenses et effectifs de R&D des entreprises réalisant des activités internes de R&D selon leur catégorie et leur nationalité en 2023

		PME		Entreprises de taille intermédiaire (ETI)		Grandes entreprises (GE)		Total entreprises		Total entreprises
		Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	
Entreprises réalisant des activités internes de R&D	(en % au sein de chaque catégorie)	94,0	6,0	66,6	33,4	76,7	23,3	90,4	9,6	100
DIRDE	(en M€)	7 229	1 067	5 718	4 547	17 512	4 557	30 458	10 171	40 630
	(en %)	87,1	12,9	55,7	44,3	79,4	20,6	75,0	25,0	100
	(moyenne, en k€)	569	1 308	4 437	7 050	103 146	88 458	2 150	6 726	2 591
Intensité de R&D (1)	(en %)	11,9	7,6	2,0	1,9	1,1	1,9	1,6	2,1	1,7
DERDE	(en M€)	1 559	140	1 025	611	8 952	1 186	11 536	1 937	13 473
	(en % au sein de chaque catégorie)	91,7	8,3	62,7	37,3	88,3	11,7	85,6	14,4	100
dont dépenses extérieures vers :										
- Autre entreprise en France	(en %)	45,4	37,7	44,1	46,1	54,7	64,1	52,5	56,5	53,1
- Secteur public	(en %)	8,5	11,5	5,3	6,0	2,8	11,2	3,8	9,6	4,7
- Étranger	(en %)	46,1	50,9	50,6	47,9	42,4	24,6	43,6	33,9	42,2
Ressources extérieures	(en M€)	2 065	257	1 100	467	8 436	636	11 601	1 360	12 961
	(en % au sein de chaque catégorie)	88,9	11,1	70,2	29,8	93,0	7,0	89,5	10,5	100
dont ressources extérieures venant :										
- Secteur public	(en %)	55,1	11,2	28,0	16,4	31,5	27,8	35,4	20,8	33,9
- Autre entreprise en France	(en %)	25,4	2,9	26,7	38,2	42,2	8,6	37,7	17,7	35,6
- Étranger	(en %)	19,5	85,9	45,4	45,4	26,3	63,6	26,9	61,6	30,5
Effectif de R&D	(en milliers d'ETP (2))	83,5	10,3	52,5	34,7	105,8	24,9	241,8	69,9	311,7
	(en % au sein de chaque catégorie)	89,0	11,0	60,2	39,8	80,9	19,1	77,6	22,4	100
Effectif de chercheurs	(en milliers d'ETP (2))	58,9	7,4	34,9	22,9	80,0	18,4	173,8	48,6	222,4
Part des chercheurs dans l'effectif de R&D (en %)		70,5	71,4	66,6	65,9	75,6	73,7	71,9	69,5	71,4

1. Ratio dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE)/chiffre d'affaires.

2. Équivalent temps plein consacré à la R&D.

Regroupement réalisé en raison du secret statistique.

Note : les entreprises françaises regroupent les entreprises indépendantes de nationalité française et les filiales de groupes français.

Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023.

Sources : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023) et Insee.

chiffre d'affaires à des activités internes de R&D (11,9 %) que celles appartenant à un groupe étranger (7,6 %), malgré des dépenses intérieures de R&D, en moyenne, moins élevées (569 k€ contre 1 308 k€). En revanche, l'intensité de recherche des grandes entreprises est plus élevée pour les filiales d'un groupe de nationalité étrangère que pour les entreprises françaises (1,9 % contre 1,1 %), malgré des dépenses internes de R&D en moyenne moins élevées (88 M€ contre 103 M€).

En 2023, la dépense extérieure de R&D des filiales françaises de groupes étrangers s'élève à 1,9 Md€, soit 14 % de la DERD des entreprises ayant une activité interne de R&D en France. La part de leurs dépenses vers l'étranger (34 %) est inférieure à celle des entreprises françaises (44 %). À l'inverse, la part de leurs dépenses à destination d'autres entreprises en France (57 %) est plus élevée que pour les entreprises françaises (53 %). Les filiales de

groupes étrangers consacrent 10 % de leurs dépenses extérieures au secteur public, contre 4 % pour les entreprises françaises.

Les ressources en provenance de l'étranger constituent la source majeure de financement de l'activité de R&D des filiales de recherche de groupes étrangers installés en France, puisqu'elles sont à l'origine de 62 % de leurs ressources externes consacrées à la R&D, contre seulement 27 % pour les entreprises françaises.

Les filiales françaises de groupes étrangers emploient 69 900 ETP en France pour leurs activités de R&D, soit 22 % de l'effectif total de R&D des entreprises en France, un poids légèrement inférieur à leur part dans la DIRDE (25 %). Leur part de chercheurs de R&D dans leur effectif total de R&D (70 %) est inférieure à celle des entreprises françaises (72 %). Les PME de nationalité étrangère concentrent, quant à elles, seulement 11 % des effectifs de R&D de l'ensemble des PME ayant une activité de R&D.

Les financements publics, principale source externe de financement de la R&D des PME

En 2023, les ressources externes financent 24 % de la dépense totale de R&D des entreprises, qu'elle soit interne ou sous-traitée : 31 % proviennent de l'étranger (entreprises ou organismes), 34 % sont des financements publics et 36 % sont des financements apportés par d'autres entreprises implantées en France. En 2022, la part des financements des entreprises implantées en France était plus élevée (39 %) et celle en provenance de l'étranger plus faible (27 %).

Les financements publics constituent une source privilégiée de financement de la R&D dans les PME : ils représentent la moitié de leurs ressources externes de R&D (50 %) et financent 12 % de leurs dépenses totales de R&D (tableau 4). Ce sont surtout les microentreprises de recherche

TABLEAU 4 - Répartition des financements publics dédiés à la R&D par catégorie d'entreprise et nature des fonds en 2023

		Ensemble PME	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Total entreprises
Total des financements publics	(en M€)	1 167	385	2 838	4 390
dont :					
- Défense	(en %)	2	11	75	50
- Grand programme technologique	(en %)	2	12	13	10
- Crédit incitatif (1)	(en %)	89	65	12	37
- Collectivité territoriale et association (2)	(en %)	7	12	0	3
Part des financements publics reçus dans le total des ressources externes	(en %)	50	25	31	34
Part des financements publics reçus dans la dépense totale de R&D (3)	(en %)	12	3	9	8

1. Les mesures fiscales comme les exonérations de cotisations sociales au titre du dispositif de jeune entreprise innovante (JEI) ou le crédit d'impôt recherche (CIR) ne sont pas incluses.

2. Institution sans but lucratif (ISBL)

3. La dépense totale de R&D comprend l'exécution de la R&D par les entreprises et la sous-traitance de travaux de R&D à des tiers.

Regroupement réalisé en raison du secret statistique.

Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023.

Source : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023).

TABLEAU 5 - Répartition de la dépense intérieure de R&D des entreprises selon leur catégorie et leur branche de recherche en 2023

	PME (y compris micro-entreprises)		Entreprises de taille intermédiaire (ETI)		Grandes entreprises (GE)		Total entreprises	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Branches industrielles	2 614	31,5	6 564	63,9	19 295	87,4	28 472	70,1
Industrie automobile	89	1,1	470	4,6	3 764	17,1	4 324	10,6
Construction aéronautique et spatiale	87	1,0	134	1,3	3 759	17,0	3 980	9,8
Industrie pharmaceutique	180	2,2	715	7,0	1 917	8,7	2 812	6,9
Industrie chimique	246	3,0	623	6,1	1 261	5,7	2 130	5,2
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	357	4,3	723	7,0	1 187	5,4	2 267	5,6
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation, horlogerie	226	2,7	425	4,1	1 096	5,0	1 747	4,3
Fabrication d'équipements électriques	87	1,1	383	3,7	1 193	5,4	1 664	4,1
Fabrication de machines et d'équipements non compris ailleurs	333	4,0	814	7,9	352	1,6	1 500	3,7
Autres branches industrielles	1 009	12,2	2 275	22,2	4 764	21,6	8 048	19,8
Branches de services	5 682	68,5	3 701	36,1	2 774	12,6	12 157	29,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 676	32,3	1 494	14,6	522	2,4	4 692	11,5
Activités informatiques et services d'information	1 742	21,0	1 087	10,6	767	3,5	3 596	8,9
Édition, audiovisuel, diffusion	939	11,3	784	7,6	772	3,5	2 494	6,1
Autres branches de services	325	3,9	336	3,3	714	3,2	1 375	3,4
Total	8 296	100	10 265	100	22 069	100	40 630	100

Note : en raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Regroupement réalisé en raison du secret statistique.

Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023.

Source : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023).

qui en bénéficient, car ces aides publiques financent 20 % de leurs dépenses totales de R&D, contre 10 % pour les PME de recherche hors microentreprises. Les financements publics représentent 9 % de la dépense totale de R&D des grandes entreprises de recherche et 3 % de celle des entreprises de recherche de taille intermédiaires. La part des financements publics est aussi plus élevée pour les entreprises françaises (35 %) que pour les filiales de groupes étrangers (21 %, [tableau 3](#)), et en particulier chez les PME y compris microentreprises (respectivement 55 % et 11 %).

Les PME ont reçu 1 167 M€ de financements publics pour leurs activités de R&D en 2023. Ceux-ci correspondent pour l'essentiel à des crédits incitatifs émanant de ministères et d'organismes publics (89 %), 7 % provenant

de collectivités territoriales et d'associations. Les ETI ont reçu 385 M€ de financements publics, dont 65 % provenant de crédits incitatifs. En revanche, les aides publiques attribuées aux grandes entreprises pour leurs activités de R&D (2 838 M€) sont issues majoritairement de financements liés à la défense (75 %) et aux grands programmes technologiques (13 %), comme le nucléaire ou la construction aéronautique par exemple.

Une activité de R&D dans les branches de services portée par les PME

En 2023, les branches de recherche relevant de l'industrie concentrent l'essentiel de la DIRDE (70 %). Les trois premières branches de l'industrie manufacturière demeurent

l'industrie automobile (11 % de la DIRDE), la construction aéronautique et spatiale (10 %) et l'industrie pharmaceutique (7 %) ([tableau 5](#)). Les branches de recherche des services ne représentent qu'une part minoritaire de la DIRDE (30 %). Les deux premières branches des services sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (12 %) et les activités informatiques et services d'information (9 %).

Pour les grandes entreprises, les branches industrielles représentent l'essentiel de la DIRDE (87 %). Les deux premières branches sont l'industrie automobile et la construction aéronautique et spatiale (17 % de la DIRDE chacune), deux activités très concentrées au sein de grands groupes.

Pour les ETI, la répartition entre branches de l'industrie et des services est un peu

moins déséquilibrée. Les branches industrielles représentent 64 % de la DIRDE et les branches de services 36 %. Les trois premières branches de l'industrie sont la fabrication de machines et d'équipements non compris ailleurs (8 %), l'industrie pharmaceutique (7 %) et les composants, cartes électroniques, ordinateurs et équipements périphériques (7 %).

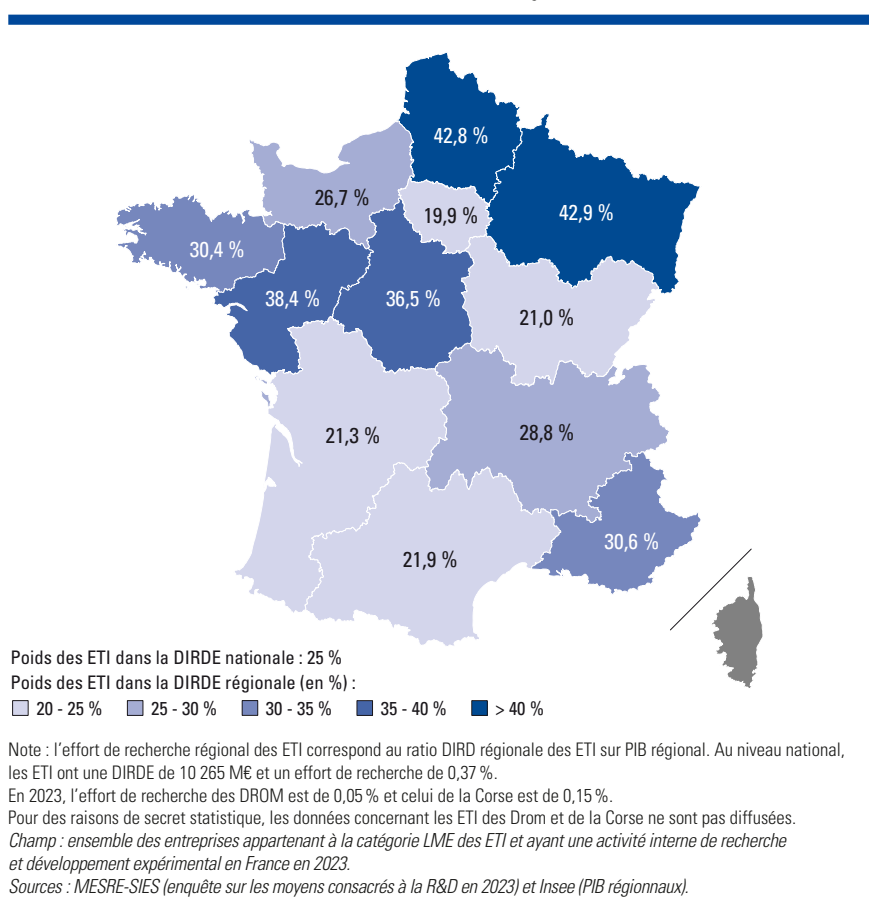
Pour les PME (y compris microentreprises), 68 % de la DIRDE est réalisée dans les branches de services. Les deux premières branches sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques (32 %) et les activités informatiques et services d'information (21 %). Elles représentent à elles deux plus de la moitié de la DIRDE des PME. Ces activités de services sont néanmoins souvent liées aux activités industrielles, puisqu'il s'agit notamment d'activités de R&D externalisées par l'industrie.

Pour autant, les PME exercent aussi des activités internes de R&D dans l'industrie, notamment dans la branche fabrication de machines et d'équipements non compris ailleurs (4 % de la DIRDE) et la branche composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques (4 %).

Un poids des ETI dans la R&D variable selon les régions

La région Île-de-France occupe une place prépondérante dans l'activité de R&D interne des entreprises puisqu'elle concentre, en 2023, 41 % de la DIRDE totale, soit 16,7 Md€. Les trois autres régions les plus actives en termes de travaux de R&D réalisés en interne par les entreprises sont les régions Auvergne-Rhône-Alpes (17 %), Occitanie (10 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 %). Cette concentration régionale de la DIRDE est stable dans le temps.

CARTE 1 - Activité interne de R&D des ETI dans les régions françaises en 2023



La DIRDE des ETI suit une répartition régionale similaire à celle de l'ensemble des entreprises : l'Île-de-France concentre ainsi 32 % de leur DIRDE, suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes (20 %), Occitanie (9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %). La part des ETI dans la DIRDE est variable selon les régions. Si les ETI représentent 25 % des dépenses intérieures de R&D au niveau national, elles représentent 43 % de la DIRDE en région Grand Est et dans les Hauts-de-France, mais 20 % de la DIRDE d'Île-de-France et 22 % de celle d'Occitanie. Au total, dans neuf des treize régions composant la France métropolitaine, la part des ETI dans la DIRDE régionale est supérieure à leur poids au niveau national (25 %) (carte 1).

En France métropolitaine, l'effort de recherche régional des ETI exprimé en pourcentage du PIB régional est particulièrement élevé en Auvergne-Rhône-Alpes (0,61 %), en Occitanie (0,42 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,40 %), en Île-de-France (0,39 %) et Centre-Val de Loire (0,37 %). En revanche, il est le plus faible dans les régions Nouvelle-Aquitaine (0,21 %), Normandie (0,23 %), en Bourgogne-Franche-Comté (0,27 %) et dans les Hauts-de-France (0,27 %).

Pierre Amoros,
MESRE-SIES

Pour en savoir plus

- « La dépense de recherche et développement expérimental en 2023 », *Note flash du SIES* n° 20, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, juillet 2025 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-depense-de-recherche-et-developpement-experimental-en-2023-99695
- « Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2023 et premières estimations pour 2024 », *Note d'information du SIES* n° 12, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, novembre 2025 : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/depenses-de-recherche-et-developpement-experimental-en-france-resultats-detailles-pour-2023-et-100291
- « La R&D dans les PME, les ETI et les grandes entreprises », *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France* n° 18, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, juin 2025 : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T093/la_r_d_dans_les_pme_les_eti_et_les_grandes_entreprises

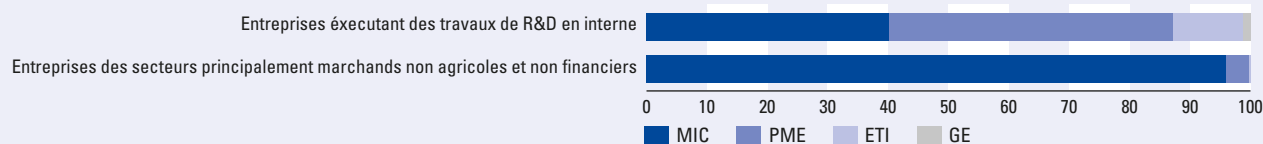
Les catégories d'entreprises

Avant 2008, l'entreprise était définie de manière juridique comme la personne physique ou morale (la société) exerçant une activité de production de biens ou de services en vue d'une vente. Le décret d'application n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME) de décembre 2008, reprenant à son compte le règlement CEE n° 696/93 du conseil du 15 mars 1993, définit la notion d'entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision. Depuis 2008, l'entreprise est ainsi définie à partir de critères économiques et non plus juridiques. Dans cet article, les notions de microentreprise, PME, ETI et grande entreprise sont conformes à la définition de la LME.

Le décret fixe quatre catégories d'entreprises :

- la **microentreprise (MIC)** occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€). La microentreprise appartient à la catégorie des PME ;
- la **petite et moyenne entreprise (PME)** occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€ ;

Répartition des entreprises selon leur catégorie en 2023 (en %)



Champ : ensemble des entreprises, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de recherche et développement expérimental en France en 2023 ; entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers en France en 2023.

Sources : MESRE-SIES (enquête sur les moyens consacrés à la R&D en 2023) et Insee.

Sources et définitions

Sources

L'étude porte sur les entreprises, quelle que soit leur nationalité, exécutant des travaux de R&D internes sur le territoire français (métropole et outre-mer).

Les résultats sont issus de l'enquête obligatoire sur les moyens consacrés à la R&D par les entreprises implantées en France, répondant au règlement européen 2019-2152 du 27 novembre 2019 relatif à la production de statistiques européennes d'entreprises, et réalisée par la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE). Chaque année, environ 9000 entreprises susceptibles de réaliser des travaux de R&D en interne sont interrogées. Les données sont collectées auprès d'environ 12 000 unités légales appartenant à ces entreprises. Elle est exhaustive pour les unités légales dont la dernière DIRDE connue est supérieure à 0,6 M€ et échantillonnée au niveau régional et selon la branche principale de recherche pour les autres. Les résultats 2023 présentés dans cet article sont définitifs.

Définitions

La **dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE)** correspond à la somme des moyens financiers, nationaux et étrangers, mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national (métropole et outre-mer) par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

La DIRDE est répartie selon les branches d'activité pour lesquelles des travaux de R&D sont réalisés, appelées ici **branches de recherche**, indépendamment de l'activité principale (code APE) de l'entreprise qui les mène.

La **dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE)** correspond aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés par des tiers. Elle comprend les sous-traitances et les achats de R&D exécutés sur le territoire national ou à l'étranger. Les dépenses extérieures peuvent intervenir entre agents d'un même secteur.

La **nationalité** d'une entreprise est identifiée par le pays de localisation de son centre de décision. La plupart du temps, celui-ci coïncide avec le siège social ; cependant, la complexité de certaines organisations ne rend pas toujours aisée la détermination de cette nationalité.

Une entreprise est exportatrice si une partie de son chiffre d'affaires annuel provient de ventes à l'**exportation**, quels qu'en soient le montant et la récurrence.

Les **ressources provenant de l'étranger** font référence aux financements obtenus de l'Union européenne, d'organismes nationaux étrangers ou internationaux et d'entreprises implantées à l'étranger (appartenant ou non au même groupe que l'entreprise considérée) pour l'exécution de travaux internes ou externes de R&D.

L'**intensité de recherche** d'une entreprise correspond au ratio de sa DIRDE sur son chiffre d'affaires, alors que l'**effort de recherche** est le rapport de la DIRDE sur le PIB national ou régional.